



Ministère des Affaires Sociales, de la Santé
et des Droits des femmes

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt



Paris, le 26 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ambroisie : plus de 90% des départements français concernés Agissons !

27 juin, journée internationale de lutte contre l'ambroisie

Entre 2011 et 2014, le nombre de départements français où la présence de l'ambroisie est préoccupante a doublé¹. Toutes les régions métropolitaines sont aujourd'hui concernées par cette espèce envahissante originaire d'Amérique du nord au pollen très allergisant. La destruction des plants d'ambroisie doit être engagée avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet.

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) se répand progressivement sur le territoire national, comme dans de nombreux pays européens. Si l'on n'agit pas efficacement contre cette espèce les concentrations du pollen d'ambroisie dans l'air pourraient quadrupler en Europe à l'horizon 2050².

L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air sont alors suffisants pour que des manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles : rhinites, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La destruction des plants d'ambroisie doit donc être engagée avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet. A partir du mois de juin la plante est suffisamment développée pour être reconnaissable. Il est alors possible de l'éliminer pour limiter sa reproduction et son expansion.

Suivant la densité de pieds d'ambroisie et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), [des mesures de prévention et de lutte adaptées peuvent être mises en place.](#)

¹ Cf. <http://www.sante.gouv.fr/cartographies-de-presence-de-l-ambroisie-en-france-en-2014.15066.html>

² Projet de recherche européen ATOPICA (Atopic diseases in changing climate, land use & air quality) : <https://www.atopica.eu/>

Les causes de cette expansion sont à la fois les activités humaines qui favorisent sa dispersion (transport routier, pratiques agricoles...) et le changement climatique qui favorise l'expansion de la plante vers le nord et le nord-est de l'Europe notamment, ainsi que le développement de la végétation en général et donc l'augmentation de la production de pollen.

En Rhône-Alpes, région française la plus envahie, quelque 200 000 personnes ont recours chaque année à des soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, ce qui représente des coûts de santé d'environ 15 millions d'euros³. La prévalence individuelle⁴ de l'allergie à l'ambroisie dans la région Rhône-Alpes est passée de 9% en 2004 à 13% en 2014⁵.

La 4^{ème} journée internationale de l'ambroisie se tiendra le 27 juin 2015

Afin d'informer sur les effets sanitaires et environnementaux de l'ambroisie, mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et faire connaître les moyens de destruction de la plante, l'association internationale de l'ambroisie (International Ragweed Society) a créé la journée internationale de l'ambroisie.

Des manifestations relatives à l'ambroisie se tiendront avant et après cette date. Les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et du Développement durable, l'Institut national de la recherche agronomique et l'Observatoire des ambrosies encouragent les collectivités et les autres acteurs concernés (associations, organisations professionnelles...) à l'occasion de cette journée, à mener, partout en France, des actions d'information et de lutte contre l'ambroisie.

Pour faire connaître l'ambroisie et mobiliser sur les actions à engager, plusieurs supports d'information ont été réalisés par l'Observatoire des ambrosies sur les méthodes de prévention et de lutte contre cette plante :

- un documentaire pédagogique (en deux versions, 5 et 14 minutes) accessible en ligne : <http://www.ambroisie.info/pages/conn3.htm> et <https://www.youtube.com/watch?v=VVuwh4W9nqo>;
- une exposition à destination du grand public : <http://www.ambroisie.info/pages/doc.htm>;
- une activité pédagogique et ludique à destination des enfants⁶.

Pour en savoir plus : Observatoire des ambrosies (www.ambroisie.info)

³ Cf. le site de l'Agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambroisie.91569.0.html>

⁴ Proportion de personnes atteintes par une maladie

⁵ Selon une étude commanditée par l'Agence régionale de santé

⁶ Cf. http://www.ambroisie.info/docs/Lettre_observatoire_027.pdf

Contacts presse :

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Direction générale de la Santé : 01 40 56 42 43 - presse-dgs@sante.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : 01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Inra (Institut national de la recherche agronomique): 01 42 75 91 86 - presse@inra.fr

Observatoire des ambrosies : 03 80 69 36 80 / 30 39 - 06 22 75 58 02 - observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr
